



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS



© ANSC - PictureTank

S'ENGAGER AVEC LE SERVICE CIVIQUE

Le plus volontaire
des engagements



Jean-François Cordet,
préfet de la région Nord - Pas-de-Calais



S'inscrivant dans une continuité historique à la croisée de nombreuses formes d'engagement citoyen, le service civique est un levier essentiel de citoyenneté. Il a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale, en offrant l'opportunité aux jeunes de donner de leur temps à la collectivité et aux autres, à travers une expérience formatrice et valorisante. Depuis 2010, plus de 7000 jeunes ont bénéficié d'un service civique dans la région Nord - Pas-de-Calais. Dès le 1^{er} juin 2015, chaque jeune qui en aura la volonté pourra obtenir une mission d'engagement afin de répondre à l'annonce présidentielle de l'universalisation de ce dispositif.

Informations pratiques

A destination des jeunes :

L'engagement volontaire se déroule sur une période de 6 à 12 mois, pour une durée hebdomadaire de 24 à 35 heures, en France ou à l'étranger, pour des jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme. Les jeunes accomplissent une mission d'intérêt général dans l'un des 9 domaines prioritaires : solidarité, santé, environnement, culture et loisirs, sport, éducation pour tous, mémoire et citoyenneté, intervention d'urgence, développement international et action humanitaire. Cet engagement donne lieu au versement d'une indemnité mensuelle nette de 573 €.

Il ouvre droit à un régime complet de protection sociale (sécurité sociale, retraite) financé par l'État. Le volontaire bénéficie d'un accompagnement renforcé dans la construction de son projet d'avenir grâce à l'instauration du tutorat mais également d'une formation civique et citoyenne de 3 jours (dont le PSC1). Un bilan personnel et une attestation lui sont remis.

A destination des structures d'accueil :

Les structures éligibles sont les personnes morales de droit public et les organismes à but non lucratif. Toutes les structures doivent verser 106,31 € au titre des indemnités complémentaires (frais de transport, d'alimentation et de logement). Les structures à but non lucratif uniquement reçoivent 100 € par mois et par jeune pour les frais liés au tutorat. Les tuteurs bénéficient d'une formation gratuite pour accompagner le jeune dans l'exercice de sa mission et dans la construction de son projet d'avenir via le tutorat.



© Hervé Hamon
SES Communication Dicom

Témoignage



Amandine :
ancienne volontaire,
chargée d'animer
la communauté en
langue des signes,
à l'association
lilloise Signes de
sens, partenaire de
différents musées et lieux culturels pour
le développement de l'accessibilité.

Je me rappellerai toujours ma première visite de musée à Oignies. Je m'attendais à voir 10 ou 20 personnes, et en fait il y en avait plus de 40 venant de Paris, de Picardie, de partout ! Beaucoup de gens intéressés... Dans le cadre des visites guidées, le public était ravi, je voyais dans leurs yeux que je leur avais apporté quelque chose.

Pour quelles raisons vous êtes-vous engagée ?

Avant j'avais fait des visites guidées en vacation, mais j'avais peu d'expérience professionnelle : juste pour gagner de l'argent, en magasinage. Dans ma vie personnelle, je me suis souvent engagée dans des associations et la philosophie du monde associatif m'attirait, les missions étaient très riches... Ça m'a permis de découvrir le monde du travail, de m'intégrer dans une équipe...

Quel regard portez-vous sur le service civique ?

Ça m'a permis d'évoluer. Ça m'a donné une forme de maturité, une expérience professionnelle et personnelle.

En avez-vous parlé autour de vous ?

Oui. Je recommande cette expérience. On peut intégrer différents types d'associations. C'est une découverte, une expérience vraiment enrichissante et l'occasion de se constituer un réseau.

Les missions à réaliser,
quelques exemples :

Solidarité : développer le lien social dans les quartiers en favorisant la rencontre entre les habitants et la valorisation de leur cadre de vie, notamment dans les quartiers de la politique de la ville.

Santé : soutenir les patients, leurs familles et les visiteurs, dans les lieux d'accueil, d'attente et de consultation ainsi que dans les permanences d'accès aux soins, établissements de santé pour personnes âgées ou handicapées.

Education pour tous : participer à la réussite en milieu scolaire en consolidant le lien entre les élèves, l'école et la famille et en encourageant le goût d'apprendre par l'accueil, l'aide au travail, la socialisation et l'ouverture culturelle.

Sport : encourager la pratique du sport en contribuant à rendre accessible la pratique sportive à tous et notamment aux publics qui en sont les plus éloignés.

Environnement : sensibiliser les habitants et les jeunes à la protection de l'environnement et aux gestes éco-citoyens en accompagnant les initiatives en faveur du développement durable.



© DRJSCS NPdC



Vos contacts

Vous avez un projet ? Une idée ?
Une question ? Une envie ?

Contactez-nous :

Direction régionale de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion sociale (DRJSCS) du Nord – Pas-de-Calais
03 20 14 42 42 - drjscs59-mjepva@drjscs.gouv.fr

Direction départementale de la Cohésion sociale (DDCS) du Nord
03 20 18 33 33 - ddcs59-service-civique@nord.gouv.fr

Direction départementale de la Cohésion sociale (DDCS) du Pas-de-Calais
03 21 23 87 87 - ddcs62-service-civique@pas-de-calais.gouv.fr

Retrouvez le service civique sur le web :

www.nord-pas-de-calais.gouv.fr
www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr
twitter.com/servicecivique
www.facebook.com/servicecivique
www.service-civique.gouv.fr

RENDEZ (VOUS) SERVICE.
FAITES UN SERVICE CIVIQUE !

